

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

Juliet-Août 2018 | N° 7/8

SOCIÉTÉ



Le rap, musique de notre époque

Apparu dans les quartiers pauvres de New York, le rap a longtemps véhiculé une image de musique engagée et politique. Pourtant, pendant près d'une décennie, les rappeurs n'ont fait que raconter leurs exploits et leur envie de faire la fête. Cet engagement viendra plus tard et marquera de son empreinte la musique. Aujourd'hui, il semble avoir disparu. Vraiment ? Il faut juste regarder plus loin et voir le rap comme un art à part entière.

PAGE 5

SOCIÉTÉ

La fin de la neutralité du Net ?

PAGE 2

INTERNATIONAL

Les salaires de misère ?
En Europe aussi

PAGE 10

SOCIÉTÉ

Profession : avocat de migrants

PAGE 14

SANTÉ

Quel pilotage de la e-santé ?

PAGE 16

INTERVIEW

Transhumanisme : science-fiction et débat éthique

PAGE 19

À FAIRE EN ÉTÉ
Culture et détente

PAGE 22

Depuis le mois de juin dernier, Internet n'est officiellement plus « neutre » aux États-Unis. Conséquence : les opérateurs télécoms américains pourront privilégier certains contenus dans les tuyaux qu'ils gèrent. Une menace pèse sur la liberté d'Internet !

Dans l'industrie du textile basée en Asie, les (très) bas salaires et les affreuses conditions de travail ne sont pas un secret. En Europe, la réalité est loin d'être différente. Le grand public en est pourtant moins conscient.

De Bruxelles à Moria, où il a passé trois semaines en 2017, l'avocat bruxellois Julien Wolsey mène le même combat : défendre les migrants dans un contexte toujours plus difficile. Il livre un témoignage fort qui en dit long sur notre politique d'asile.

En Belgique comme ailleurs, les technologies numériques s'invitent dans le champ de la santé et de la vie du patient. Nul doute qu'elles peuvent rendre de nombreux services. Mais elles posent de nombreuses questions, notamment d'ordre éthique.

Le courant transhumaniste mise sur l'utilisation des sciences et des technologies pour améliorer la condition humaine, repousser le vieillissement et... vaincre la mort. L'anthropologue Gaëtan Absil invite à un large débat éthique sur ces questions.

Livres, expositions, festival de musique, balades... Comme chaque été, la rédaction de *Démocratie* vous propose une sélection d'activités culturelles un peu partout en Belgique pour égayer vos vacances. Il y en a pour tous les goûts !

Numérique

La fin de la neutralité du Net ?

> Nicolas ROELENS

Depuis le mois de juin dernier, Internet n'est officiellement plus « neutre » aux États-Unis. Conséquence : les opérateurs télécoms américains pourront privilégier certains contenus dans les tuyaux qu'ils gèrent. Si les raisons de cette décision sont principalement économiques, une menace pèse sur la liberté d'Internet et, partant, sur la liberté d'expression qui y règne. L'Union européenne semble toutefois garder le cap d'un accès libre et universel au Net. Mais jusque quand ?

La décision pourrait changer peu à peu le quotidien des internautes américains. Et, à terme, des Européens. En toute fin de l'année dernière, la FCC, l'autorité de régulation américaine des communications, a en effet validé le démantèlement des lois passées sous Barack Obama qui garantissaient ce qu'on appelle la « neutralité du Net ». Le revirement est spectaculaire car, en 2015, ce même régulateur avait jugé qu'Internet était un « bien public ». Dans les faits, c'est depuis le 11 juin dernier que cette neutralité a officiellement cessé d'être appliquée aux États-Unis.

Derrière ce vocable équivoque se cache en fait un véritable principe fondateur d'Internet. « Le terme « neutralité » n'est probablement pas le plus adapté car il renvoie à l'idée d'une certaine « objectivité » des contenus, ce dont il n'est pas question dans le débat qui nous occupe », précise d'emblée Philippe Laloux, journaliste et responsable du pôle multimédia au journal *Le Soir*. « La neutralité du Net, c'est un principe fondateur d'Internet. C'est l'équivalent de la liberté de circulation dans le monde physique. En l'occurrence, il s'agit d'octroyer, à n'importe qui dans le monde, un accès universel, libre et égal au Net. Très concrètement, c'est ce qui me permet à moi tout comme à mon voisin d'avoir autant de chances que Jef Bezos, Tim Cook ou Mark Zuckerberg¹ d'innover, créer, développer et transmettre des données ou du contenu sur le Net. » C'est cette liberté, fondamentale à bien des égards, qui est à présent menacée par la décision des autorités américaines, à l'initiative des républicains et soutenue par Donald Trump, de mettre fin à la neutralité du Web.

Les acteurs en présence

Pour bien comprendre les enjeux du débat, il s'agit avant tout d'identifier les différents protagonistes du dossier. Philippe Laloux plante le décor : « On

l'oublie souvent, mais Internet, ce sont des milliards de données qui circulent dans des tuyaux, principalement des câbles sous-marins qui passent sous l'océan Atlantique. » Plusieurs acteurs cohabitent dans l'écosystème de ce réseau. « Tout d'abord, il y a ceux que l'on appelle les producteurs de contenu. Madame Dupont qui tient son blog de jardinage est une productrice de contenu au même titre que le sont, à une autre échelle, les géants Amazon ou Facebook. Ensuite, il y a les opérateurs « Telco », c'est-à-dire les opérateurs de télécommunication, plus généralement appelés les fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Ce sont des opérateurs industriels. Ils gèrent les tuyaux et transportent les données des producteurs de contenu. Ce sont eux qui vont aussi développer les technologies telles que la 4G ou la 5G. Enfin, le troisième acteur, ce sont les citoyens : des internautes qui consomment ces données grâce à des abonnements payés aux FAI ».

Au vu de ce schéma, la neutralité du Net, c'est faire en sorte que les opérateurs qui contrôlent les tuyaux, c'est à dire les FAI (VOO, Proximus ou Telenet en Belgique) n'ont pas leur mot à dire sur les contenus qui passent par les tuyaux. Ce qui implique également que VOO ne peut pas offrir une connexion plus rapide aux internautes qui se connectent au site web de *L'Avenir* (qui appartient au même groupe que VOO) qu'à ceux qui lisent *Lalibre.be*. Autrement dit, il y a deux enjeux principaux autour de la neutralité du Net. Le premier est lié à nos libertés individuelles fondamentales : chacun a le droit de lire et de publier du contenu sur Internet, dans le cadre du respect de la loi, sans qu'un FAI ait son mot à dire sur ces mêmes contenus. Le second aspect est celui de la concurrence économique. Comme dans l'exemple de VOO, garantir la neutralité du Net c'est éviter qu'une entreprise donne un avantage à un service plutôt qu'un autre, sous prétexte qu'ils font partie du même groupe, ou que ce service a

1. Respectivement les patrons d'Amazon, Apple et Facebook.

accepté de payer pour être prioritaire. Ce principe de neutralité évite donc qu'Internet ne devienne une sorte d'autoroute à plusieurs vitesses.

Contre la neutralité

Si les républicains ont décidé de mettre fin à la neutralité du Net aux États-Unis, c'est sous la pression du puissant lobby des FAI. C'est l'argument économique qui est le plus souvent avancé : déployer des infrastructures et en particulier de la fibre coûte très cher. Selon eux, il y a une captation inégale et injuste de la valeur par les producteurs de contenu comme Google, Facebook ou Netflix qui réalisent d'importants bénéfices via leurs réseaux alors même que les FAI n'en touchent pas un centime puisque la bande passante est essentiellement payée par les abonnés. L'exemple du développement des services de *streaming* vidéo est régulièrement avancé : la consommation de *data* a explosé ces dernières années et les opérateurs ne voient pas pourquoi ils seraient les seuls à financer les investissements nécessaires dans les réseaux pour suivre les besoins croissants. « D'autant que les technologies nouvelles se développent à la vitesse de l'éclair : l'Internet des objets, c'est-à-dire les voitures avec assistance de pilotage, les maisons connectées... sont extrêmement gourmandes en tuyauterie, en espace. Elles demandent donc des fonctionnalités et des puissances bien plus importantes qu'un simple blog, qu'un site d'information ou même qu'Amazon », confirme Philippe Laloux. « Pour ne pas freiner l'innovation et les investissements, les FAI plaident donc pour un Internet à deux vitesses. Cela leur permettrait de faire payer les GAFAM² mais aussi, par exemple, les gros consommateurs de vidéo. »

De leur côté, les FAI américains tiennent à se montrer rassurants. Ils jurent qu'ils ne ralentiront ni ne bloqueront les contenus. Selon eux, les lois du marché réguleront les potentiels effets négatifs : les consommateurs choisiront le FAI le plus performant et le moins cher. Soit le sacro-saint *laissez-faire* de la libre concurrence, également défendu par certains politiques américains qui avancent l'argument que l'État n'a pas, via un régulateur, à se mêler d'Internet et que les entreprises doivent pouvoir conduire leurs activités comme bon leur semble.

Pour la neutralité

On l'a bien compris, les GAFAM n'ont aucun intérêt à voir disparaître la neutralité du Net. Comme leur objectif est de toucher le plus grand nombre d'internautes possible pour monétiser au maximum leurs activités, la gratuité et l'accessibilité des tuyaux sont des éléments fondamentaux de leur mo-

dèle économique. Mais le front est beaucoup plus large que les GAFAM. Au secours de la neutralité du Net, il y a également la toute grande majorité des entrepreneurs du numérique. Ainsi, le réseau social Twitter n'a pas hésité à affirmer qu'il n'aurait jamais pu développer son activité sans cette liberté. Même discours du côté de l'application Snapchat. « Sans un Internet gratuit et ouvert, Snapchat ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Nous pensons sincèrement qu'il faut offrir ces mêmes opportunités aux futurs entrepreneurs innovants », a expliqué un porte-parole du réseau social dans un communiqué, suite à l'annonce de la FCC. Philippe Laloux confirme : « Pour les *start-up*, ce serait une véritable catastrophe. Les coûts de départ pour lancer une nouvelle activité économique empruntant des tuyaux payants pourraient être rédhibitoires pour beaucoup. Quel frein pour l'innovation ! »

Mais si l'enjeu est économique, il est également, voire prioritairement, démocratique. Aujourd'hui, quiconque souhaite s'informer sur le Net peut choisir son site de référence sans contrainte : aucun opérateur ne peut empêcher un internaute de lire *Le Soir*, *Le Vif* ou *La Libre* en ligne, ni de s'informer sur le site de *Démocratie* ou sur des sites « alternatifs ». S'il est peu probable qu'une réelle censure s'opère à court terme, il n'est pas impossible, comme déjà évoqué plus haut (cf. *Voo* et *L'Avenir*),

2. Derrière l'acronyme GAFAM se cachent les cinq géants du Web que sont Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

Les coûts pour emprunter les tuyaux de données pourraient être un frein à l'innovation.



SOCIÉTÉ

que les FAI privilégient des médias appartenant au même groupe si la neutralité devait un jour être mise à mal chez nous. En France, où la concentration des médias est particulièrement prégnante, les internautes pourraient ainsi devoir payer quelques euros en plus chaque mois sur leur abonnement SFR pour accéder au site du Monde tandis que Libé et L'Express (qui, comme SFR, appartiennent au groupe Altice) seraient entièrement gratuits et auraient une connexion plus rapide... De là, à ce qu'on puisse carrément bloquer l'accès à ces sites? « Ne soyons pas trop alarmistes, ce n'est pas pour tout de suite. Même aux États-Unis avec la décision américaine et Trump au pouvoir, on n'imagine pas CNN ou le New York Times être ralentis ou défavorisés sur les réseaux. Mais un exemple très célèbre, c'est celui de la Chine où la neutralité du Web n'existe pas. Là-bas, il n'y a pas d'accès à Facebook ni à Google. En Turquie, c'est YouTube qui est interdit...

“ Dominique Leroy, CEO de Proximus, est contre la neutralité du Net. Elle veut taxer les géants du web qui monopolisent la bande passante. ”

alors que Dailymotion est autorisé. L'Internet bridé, ce n'est donc pas de la fiction, cela existe dans les régimes totalitaires ! »

Recours américains

Battle for the Net³ est une plate-forme américaine de défense de la neutralité du Net qui rassemble plusieurs ONG. Elle n'abdique pas face à la décision de la FCC. Mais avance que « chaque seconde qui passe jusqu'à ce que la neutralité du Net soit rétablie, il mourra un peu plus ». Il reste un certain espoir. Le 16 mai dernier, le Sénat américain a voté pour l'annulation de la décision de la FCC. Ce qui ne suffit toutefois pas : il faut encore que la Chambre des représentants se prononce. Or, aucun vote n'est prévu. 218 députés doivent en faire la demande mais, pour l'instant, une cinquantaine manque à l'appel. L'association appelle donc les internautes américains à faire pression sur leurs élus. Mais si la Chambre devait confirmer la décision du Sénat, il faudrait encore que Donald Trump valide cette annulation. Ce qui est très peu probable puisque c'est le président lui-même qui a nommé, à la tête de la FCC, Ajit Pai, opposant notoire à la neutralité du Net. Cependant, certains États américains mènent la résistance (parmi lesquels le Montana, l'Oregon ou New York) : ils ont pris leurs dispositions pour ga-

rantir le maintien, sur leur territoire, de la neutralité du Net. Des procédures en justice ont également été lancées en début d'année par les GAFAM.

Les défenseurs des libertés publiques (comme l'association ACLU⁴) ne s'attendent pas à ce que les FAI agissent de manière immédiate. « Après avoir passé un peu de temps, ils brandiront leur inaction comme une preuve que nous avons tort de ne pas leur faire confiance. (...) Et avant même qu'on ne s'en rende compte, l'Internet libre et ouvert auquel nous croyons aura disparu », craint Chad Marlow, un représentant de l'ACLU⁵.

Et en Europe?

L'évolution de la législation américaine sur la neutralité du Net n'a, en théorie, pas d'incidence directe sur le réseau européen ni donc sur le réseau belge. En effet, les règles qu'applique le régulateur ne concernent que les opérateurs américains. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ce qui se passe aux États-Unis agit parfois comme un puissant prescripteur. C'est donc avec attention qu'il faut scruter ce qui se passe outre-Atlantique. Une des raisons d'être rassuré, du moins à court terme, c'est que l'Europe semble actuellement emprunter un tout autre chemin que celui des États-Unis : le cadre qui a été fixé en 2016 par l'Union européenne via plusieurs directives est en effet plutôt favorable au concept de neutralité du Net. Il reste que chaque État membre a sa propre régulation. Chez nous, Alexander De Croo, ministre de l'Agenda numérique et des Télécoms, s'est récemment positionné dans la lignée du commissaire européen en charge du Marché numérique, Andrup Ansip. Pour ce dernier, « le droit d'accès à un Internet ouvert sans discrimination ou interventionnisme (comme du blocage ou du ralentissement) est inscrit dans le droit de l'Union européenne »⁶. Mais Dominique Leroy, CEO de Proximus n'est pas du même avis. Elle s'est déclarée contre la neutralité du Net en établissant une comparaison avec les poids lourds qui circulent sur le réseau routier. Pour eux, déclare-t-elle, une taxe au kilomètre a été instaurée. Elle plaide donc pour un système similaire pour les géants du Net qui mangent toute la bande passante.

Une réflexion qui peut s'entendre sur le plan purement économique, mais qui fait abstraction des dérives éventuelles sur la liberté d'expression. Pour Philippe Laloux, il est donc grand temps de s'interroger : « Parce que c'est un enjeu de liberté, de démocratie et de développement, ne devrait-on pas inscrire la neutralité du Web dans la Constitution ? On sacrifierait ce droit qu'est l'accès au réseau et aux infrastructures des télécoms : un accès libre, égal et universel pour tous les citoyens ». #

3. www.battleforthenet.com

4. Union américaine pour les libertés civiles, www.aclu.org

5. M. GUILLoux, USA : la neutralité du Net est officiellement abolie, www.developpez.com, consulté le 20 juin 2018.

6. P. VAN NUFFEL, La CEO de Proximus plaide pour la suppression de la neutralité du Net, <http://m.datanews.levif.be>, consulté le 15 juin 2018.



Le rap a longtemps été confiné aux petites salles. Il attire aujourd'hui des milliers de personnes.

 SOCIÉTÉ

Le rap, musique de notre époque

> Léopold DARCHEVILLE

Apparu dans les quartiers pauvres de New York, le rap a longtemps véhiculé une image de musique engagée et politique. Pourtant, pendant près d'une décennie, les rappeurs n'ont fait que raconter leurs exploits et leur envie de faire la fête. Cet engagement viendra plus tard et marquera de son empreinte la musique. Aujourd'hui, il semble avoir disparu. Vraiment ? Il faut juste regarder plus loin et voir le rap comme un art à part entière.

Le hip-hop¹, et plus particulièrement le rap², a-t-il aujourd'hui trouvé sa place, en haut des affiches et des meilleures ventes d'albums ? Quoi qu'il en soit, il est partout, des festivals rock et électro aux défilés de mode, en passant par le sport et la fiction audiovisuelle. Si la notoriété du rap est importante depuis déjà longtemps outre-Atlantique, la tendance ne peut plus se nier par chez nous. En France, six récompenses sur treize ont été décernées à des artistes émanant du hip-hop lors des Victoires de la musique 2018. Les rappeurs belges accumulent quant à eux les disques d'or. Pourtant, les critiques envers le rap restent nombreuses : trop violent, trop vulgaire... Mais aussi, moins contestataire et moins engagé. Pourquoi et comment le rap en

est-il arrivé-là ? Bref récapitulatif d'une musique omniprésente dans notre société.

Tout a débuté dans la salle des fêtes du 1520 Sedgwick Avenue, dans le Bronx, à New York, le soir du 11 août 1973. Clive Campbell a décidé de rendre service à sa sœur Cindy pour sa fête d'anniversaire. Ce sera lui le DJ et animateur de la soirée. La première *block party*³ hip-hop de l'histoire s'annonce mémorable.

Arrivé en 1967 alors qu'il a 12 ans, tout droit de la capitale jamaïcaine Kingston, Clive se taille rapidement un nouveau nom, de par sa carrure imposante et ses prouesses au lancer du poids et en basket-ball : Hercules. Il en garde le diminutif « Herc » pour devenir Kool Herc une fois installé derrière les platines.

De son pays, il ramène la tradition des *sound systems*, ces façades d'enceintes qui entourent le *selecter*, celui qui tente d'attirer le plus de monde avec ses disques. Ce soir-là, Herc s'aperçoit que son public préfère le funk à son dancehall et reggae natal. Et plus encore, les moments où seule la rythmique des instruments, en particulier la batterie, fait vibrer les baffles. Lui vient alors l'idée de prolonger ces passages sans paroles en se procurant des vinyles identiques et en les alternant grâce à ses deux platines. Le *break beat* était né. Et avec lui, le rap.

Kool Herc, micro en main, profite de ces moments instrumentaux pour inciter son public à danser, dédicacer les gens présents ou encore calmer les tensions. Cette démarche microphonique, ce sont les *toasts*—poèmes narratifs écrits en

rimes—des *deejays* jamaïcains qui l'ont inspiré. Ces derniers, longtemps observés par Herc dans les banlieues de Kingston, ont pour vocation à accompagner vocalement les *selectors*.

Coke La Rock, le premier rappeur

Avec le temps, produire des *break beats* de plus en plus sophistiqués demandait beaucoup trop d'attention et de concentration à Herc. Il décide alors de confier le micro à son ami Coke La Rock. Ayant pris pour exemple les DJs disco et leur utilisation rythmique des mots—elle-même influencée des animateurs de radio afro-américains—Coke s'empare de l'argot le plus branché pour garder le public motivé et inciter les danseurs à se lâcher. Coke La Rock est considéré comme le premier MC, *mike controller* ou *master of ceremony*. Comme le premier rappeur.

Cette nouvelle manière d'animer une *block party* est rapidement appropriée par d'autres. Plusieurs groupes se forment et accompagnent un DJ, à l'instar des Soulsonic Force avec Afrika Bam-

baataa, des Fantastic Five avec Grand Wizard Theodore ou encore des Funky Four avec DJ Break-Out. Les cassettes pirates sur lesquelles ils vantent leur ego, leurs exploits et leurs fêtes investissent rapidement les quartiers new-yorkais. Jusqu'au jour où Sylvia Robinson, copropriétaire de Sugar Hill Records, trouve un intérêt commercial à cette nouvelle façon de poser les mots sur de la musique. Elle rassemble alors trois rappeurs amateurs et forme le Sugar Hill Gang. La productrice décide de revisiter le morceau «Good Times» de Chic. Un enregistrement plus tard, «Rapper's Delight»—un hymne à la fête et à l'amusement—sort en septembre 1979 et devient un tube planétaire, le disque se vendant rapidement à plusieurs millions d'exemplaires à travers le monde. Le grand public découvre le rap et celui-ci s'apprête à bouleverser le paysage musical.

Un nouveau créneau de contestation

En 1982 sortent deux morceaux fondateurs. En avril, «Planet Rock» met en lumière les prouesses d'Afrika Bam-

baataa à créer un nouveau morceau à l'aide d'une boîte à rythmes en associant de l'électro, du funk, du rock et de la soul. Ancien membre de gang, le DJ actif depuis plusieurs années est le fondateur de la Zulu Nation, qui a pour but de prôner la non-violence et le rassemblement par la musique.

En juillet, le grand public découvre pour la première fois un rap dans lequel la vantardise et l'exaltation de soi ne ponctuent pas chaque phrase. Grandmaster Flash et The Furious Five rappent en effet la misère du quartier et le désespoir d'y vivre dans «The message»⁴. Flash, DJ reconnu et spécialiste du *scratch*⁵, et ses comparses avaient émis de nombreux doutes quant à sortir un disque de rap avec de telles paroles, habitués à rapper leurs moments de bon temps. Mais leur productrice Sylvia Robinson, encore elle, insista. Le morceau devint rapidement le nouveau succès de Sugar Hill Records et personne ne remit en cause cette décision.

Cette description d'une vie sociale difficile et misérable inspirera de nombreux rappeurs. «Le rap est devenu le *medium favori*, et une entrée directe

INTERVIEW



Fatima ZIBOUH

Chercheuse en sciences politiques et sociales à l'ULiège

Le hip-hop et les femmes : une relation difficile ?

Les attaques médiatiques à l'égard du hip-hop sont nombreuses. Cette culture est-elle vraiment misogyne ? Quelle place les femmes y occupent-elles ? Éclairage avec Fatima Zibouh, chercheuse en sciences politiques et sociales. Elle consacre son doctorat aux cultures urbaines, et plus précisément aux expressions culturelles et artistiques des minorités ethniques dans les villes multiculturelles.

Quelle place les femmes occupent-elles dans le hip-hop aujourd'hui ?

Dans le cadre de ma recherche doctorale, j'ai rencontré peu de femmes investies dans le hip-hop. Cela dit, le hip-hop est une culture qui comprend différentes disciplines. On trouve plus facilement des

femmes dans la danse (le *breakdancing*) ou le slam. Les femmes ne sont donc pas absentes de ce champ. Certaines d'entre elles s'investissent dans le rap, le tag, le *breakdancing* ou le *deejaying* mais elles sont moins visibles. Par ailleurs, des initiatives émergent. Elles valorisent et

visibilisent l'engagement des femmes dans le hip-hop. Cela se manifeste par des conférences-débats, des expositions, des concerts... qui mettent en lumière les femmes de l'ombre. L'exemple du projet «La Belle Hip-Hop»—un collectif visant à promouvoir des artistes féminines du monde du hip-hop—illustre bien ces nouvelles dynamiques.

Pourquoi le hip-hop est-il toujours pointé du doigt sur les questions de misogynie ? L'est-il davantage que d'autres musiques populaires, comme

vers le public, des jeunes issus des quartiers défavorisés qui n'avaient pas voix au chapitre. Ils se sont mis, par ce biais, à raconter des choses, parfois politiques»⁶, explique Pierre Evil, auteur de «Gangsta rap». «C'est parce que nous avons eu connaissance des horreurs qu'engendrait la guerre du Vietnam que nous avons pu l'arrêter. Alors je me suis dit que c'était ce que je voulais faire en tant que rappeur. En décrivant le plus exactement possible ce qui se passe dans ma communauté, on pourrait avec un peu de chance arrêter tout cela»⁷, expliquait quant à lui Tupac, future célébrité du rap, en 1991.

Violent et brut, comme la réalité

Le rap prend une nouvelle dimension avec le succès de Run-DMC, en 1983. Issus de la classe moyenne, ils allient rock et rap sous fond de revendications sociales et antiracistes. Dans la même veine musicale, les Beastie Boys, trois Blancs du milieu punk, et le succès de leur album «Licensed to Ill» en 1986 prouvent que le rap n'est plus cantonné

aux quartiers noirs et pauvres de l'Amérique. C'est pourtant dans ces quartiers que va naître l'un des courants les plus influents : le gangsta rap.

Celui-ci trouve ses racines dans l'album de Lightnin' Rod, membre des Last Poets, «Hustlers convention» sorti en 1973 dans lequel l'artiste narre en poésies et en *toasts* les histoires de deux voyous. C'est néanmoins en 1988 que le gangsta rap trouve ses meilleurs re-

des gangs et les ravages de la drogue sont omniprésents. Leurs chansons, le groupe les qualifie de *reality rap*⁹. Pierre Evil ajoute qu'il y a «une exagération artistique. On est dans un imaginaire qui rappelle celui de l'exaltation des valeurs de la mafia italo-américaine illustrée dans les films de Francis Ford Coppola et Martin Scorsese. (...) La criminalité fait fantasmer, c'est un trait de l'industrie culturelle qui fait vendre.

« Il y a une exagération artistique. On est dans un imaginaire qui rappelle celui de l'exaltation des valeurs de la mafia illustrée dans les films de Coppola et Scorsese. »

présentants au moment de la sortie de l'album «Straight Outta Compton» de N.W.A⁸.

Via leurs paroles violentes, crues, dénonçant l'injustice, la misère, le racisme et les violences policières—le titre «Fuck tha police» leur vaut un avertissement du FBI—N.W.A dépeint leurs vies au sein de Compton, dans le Comté de Los Angeles, où la guerre

Certains artistes endossent ce rôle-là et répondent à un public qui en est fasciné.¹⁰»

Dans un autre registre, sans pour autant abandonner la provocation et la violence dans leurs propos, le groupe Public Enemy s'inscrit dans un véritable engagement politique. Il dénonce l'aliénation des Noirs, la domination du crack, le racisme... Chuck D, leader du

le rock ou la chanson française ?

La misogynie n'est en effet pas spécifique au hip-hop. On la retrouve dans d'autres courants artistiques, tout comme dans d'autres secteurs de la société. Ces représentations autour du hip-hop et plus particulièrement autour du rap sont liées à certains clips de rap. Ceux-ci véhiculent des images—sexistes—de femmes associées au matérialisme. Les corps féminins se dévoilent telles des marchandises, au même titre que les belles bagnoles ou les accessoires *bling-bling*. À cet égard, certains textes sont également problématiques.

Cela dit, il serait regrettable de réduire le hip-hop à ces représentations négatives. Le hip-hop est une véritable contre-culture, loin d'être monolithique. Les différents courants et styles qui la constituent ne se limitent pas à une seule définition. Le hip-hop n'est donc pas plus misogyne que d'autres styles artistiques, que ce soit le rock ou la variété française

par exemple. On retrouve les mêmes clichés sexistes dans ces autres formes d'expression artistique plus populaires.

Constate-t-on une évolution sur cette question, au sein du hip-hop ?

En réalité, les femmes ont toujours été présentes au sein de la culture hip-hop. Et ce, dès son émergence en Europe, à la fin des années 1970. À Bruxelles, par exemple, des femmes se sont investies dans le *breakdancing* dès le début des années 80. Aujourd'hui, les femmes ont gagné en visibilité au sein de la culture hip-hop. Internet et les réseaux sociaux permettent une plus large diffusion de l'autoproduction et des créations artistiques d'artistes féminines. On retrouve par exemple des chanteuses de rap, des danseuses de *breakdancing* ou des femmes qui créent des œuvres inspirées du graffiti. Le *deejaying*, pratiqué par des femmes, a lui aussi toujours existé. Cependant, ces femmes sont moins connues du grand public. La

plupart d'entre elles officient dans des cercles privés.

Comment expliquer que tant de femmes aiment le hip-hop, malgré l'image misogyne qui lui est régulièrement accolée ?

Encore une fois, je ne pense pas qu'il faille réduire le rap à cette conception misogyne. La plupart des textes de rap véhiculent des messages forts. Certains sont politiques et contestataires, d'autres, plus festifs, se veulent ancrés dans la sociologie de la jeunesse urbaine. Ne réduisons pas le hip-hop à l'un ou l'autre rappeur polémique dont les textes sont empreints de sexisme. Le rap interroge celui qui l'écoute sur son environnement, questionne la société, il amène souvent à réfléchir grâce à des textes recherchés. C'est surtout cela qui plaît à tant de jeunes—hommes ou femmes.

Parler dans un langage direct, voire cru, cela fait-il partie d'un ensemble

groupe inspiré des Black Panthers, de Malcolm X et proche de la Nation of Islam, tient des propos virulents envers les médias, l'éducation et la politique reaganienne. Il caractérise le rap de « CNN de l'Amérique noire », devient avec Public Enemy le porte-drapeau de la communauté afro-américaine et insuffle un vent nouveau sur le rap.

Un engagement toujours présent

Le succès du rap aux États-Unis fait rapidement des émules ailleurs dans le monde. Notamment en France et en Belgique. Portés par la vague Public Enemy, les premiers groupes instaurant le rap le font avec une grande majorité de textes socialement engagés. L'amusement et l'entertainment n'ont pas totalement disparu et le tube « Vous êtes fous » de Benny B, sorti en 1990 prouve que l'on peut mixer les deux.

Aujourd'hui, l'engagement social et politique cher aux années 90 semble avoir disparu des ondes pour laisser la place à un rap dénué de revendications. Pour les observateurs du milieu,

la réalité est toute autre. « On ne peut pas dire que le rap engagé n'existe plus. C'est juste qu'il se trouve en arrière-plan et qu'il n'est pas valorisé. Il intéresse beaucoup moins de monde, et de ce fait, il ne fait plus recette », déplore Alain Lapiower, ancien directeur de Lezarts Urbains¹¹ qui observe le mouvement hip-hop depuis ses débuts. « Avant, il y avait une façon très

Kaaris peut s'avérer tout aussi percutante qu'un morceau de cinq minutes d'Assassin (figure de proue du rap politique en France, NDLR). »

Rappelons que la coexistence du message engagé et de l'entertainment a toujours été intrinsèque au rap. Encore aujourd'hui. Pour exemple : Nekfeu, lors des Victoires de la musique 2016 sur France 2, détourne ses paroles pour

« Les artistes ont toujours des choses à dire, mais ils s'expriment différemment. Il faut prendre le rap comme n'importe quel objet culturel et le décrypter. »

évidente de mettre des mots sur des revendications et en dédier des chansons entières. Les artistes ont toujours des choses à dire, mais ils les expriment différemment », nuance Martin Vachier, rédacteur en chef de Check¹² et réalisateur de « Yo, non peut-être ». « Il faut s'intéresser au rap comme n'importe quel objet culturel, décrypter le message, le sous-texte... Une *punchline* de

piquer Marine Le Pen et clame son soutien à un humanitaire enfermé au Bangladesh mais critiqué en France ; Vald dénonce la société de (sur)consommation dans « Mégadose » ; PNL narre mieux que quiconque la détresse et le désespoir des banlieues françaises. Et ces trois artistes font partie des plus gros vendeurs des trois dernières années en France.

de codes véhiculés par le hip-hop ?

Oui, il y a clairement un vocabulaire, un langage spécifique dans la culture hip-hop et ce, en fonction de la discipline investie. Cependant, un artiste n'est pas l'autre, chacun a son style, chacun a son public. Il n'y a pas de codes spécifiques à la culture hip-hop. Ils appartiennent à chaque artiste.

Se construire une image d'homme viril – et potentiellement misogyne – est-ce nécessaire pour percer dans le hip-hop ?

Je ne pense pas. La provocation peut certes faire partie des éléments qui contribuent à la notoriété d'un artiste. Cela dit, je ne pense pas que cette construction machiste puisse être considérée comme étant un facteur d'ascension ou de réussite pour un artiste hip-hop.

Peut-on être rappeur et féministe ?

Pourquoi pas ? En tout cas, clairement, certaines rappeuses se revendiquent telles

quelles. Alors pourquoi pas les rappeurs ? Dans les entretiens que j'ai menés auprès d'artistes hip-hop, je n'ai pas posé cette question. Mais cela vaudrait certainement la peine de les interroger sur le sujet. Ceux que j'ai rencontrés s'inscrivent en tout cas pleinement dans un discours d'émancipa-

« Les rappeurs que j'ai rencontrés s'inscrivent dans un discours d'émancipation des femmes. »

tion des femmes et dans des revendications égalitaires entre les hommes et les femmes.

À côté de cela, on constate également la présence récurrente d'une figure féminine, celle de la maman. Presque tous les rappeurs, des plus amateurs aux plus *mainstream*, dédie une chanson à leur mère. Elle symbolise le sacrifice, l'effort et le dévouement.

Les textes des chansons de hip-hop ne seraient-ils qu'un reflet des dynamiques à l'œuvre dans notre société ? En d'autres termes, le hip-hop serait-il misogyne simplement parce que la société l'est ?

Tout à fait. Le hip-hop – comme toutes les

formes d'expression artistique – reflète les enjeux sociétaux du moment. Cependant, je n'affirmerais pas que le hip-hop serait par essence misogyne. Dans toutes les sphères de la société, de l'entreprise à la cellule familiale, on assiste à des rapports de domination masculine sur le féminin. Cela n'est donc pas spécifique à la culture hip-hop.

De nouveaux rappers et publics

Comment en sommes-nous arrivés à ce que le haut des *charts* soit monopolisé par des rappers « moins engagés » ? Cette « culture beaucoup plus accessible que d'autres mouvements culturels »¹³, *dixit* Akhenaton, leader du groupe IAM, a fait de nombreux adeptes et le hip-hop n'est plus cantonné aux quartiers défavorisés. « De nouveaux artistes qui ne venaient plus des quartiers pauvres, issus parfois de milieux aisés, sont arrivés », explique Alain Lapiower. « Les rappers n'avaient plus le même profil, le même langage, les mêmes préoccupations dans leurs chansons... Ils ont donc attiré un nouveau public, et les opérateurs culturels se sont trouvés une nouvelle passion pour le rap ! Les mecs des quartiers n'inspirent pas la confiance, on se méfie d'eux. Il était difficile de leur ouvrir les portes. Tu dégages des *a priori* différents que tu viennes de Boitsfort ou de Molenbeek ». Les salles de concert ouvertes à ces nouveaux rappers, d'autres propos dans leurs textes, et les foules ont rapidement investis les lieux.

« La contestation et la dénonciation s'expriment par d'autres vecteurs aujourd'hui », ajoute Martin Vachieri. « Dans les années 90, Internet et les réseaux sociaux n'existaient pas. Une vidéo sur YouTube, un billet sur Facebook... permettent maintenant à n'importe qui de manifester ses sentiments. La musique est moins privilégiée. »

Pour conclure, rappelons donc que le rap est une musique très diversifiée avec des chansons engagées, d'autres destinées aux boîtes de nuit, à l'amusement, au *story telling*, à l'*egotrip*... Tout le monde peut y trouver son compte. S'il y a 30 ans, le rap engagé était le courant majoritaire, il n'a aujourd'hui pas disparu mais a laissé de la place à d'autres mouvances qui satisfont une part de la population importante. « Le rap était une musique d'une minorité, puis d'une jeunesse, et maintenant d'une époque », synthèse Martin Vachieri. Ou pour citer Kanye West : « Le rap est le nouveau rock'n'roll »¹⁴. #

1. La culture hip-hop se compose de plusieurs composantes : le rap, le breakdance (danse), le graffiti (peinture murale), le beatboxing et le Djing (ou deejaying – disc jockey).

2. Le mot rap vient du verbe anglais *to rap*, qui signifie parler, baratiner, « tchatcher ». Les trois lettres qui composent le mot s'en

réfèrent parfois à d'autres, les plus connus étant *rhythm and poetry* (rythme et poésie).

3. Fête de quartier où la rue est fermée. Tout le monde y est convié.

4. Seuls Melle Mel et Duke Bootee, le producteur du groupe, sont sur le morceau.

5. Cela consiste à faire tourner le disque manuellement d'avant en arrière tandis que l'aiguille reste dans le sillon.

6. *Les Matins*, France culture, 21/06/18.

7. M. DELCOURT, *2Pac, me against the world*, Marseille, Le mot et le reste, 2016.

8. Pour Niggaz Wit Attitude, « les négros qui ont la classe ».

9. Le terme de « gangsta rap » n'apparaît que plus tard.

10. *Les Matins*, France culture, 21/06/18.

11. ASBL promouvant le hip-hop.

12. Média dédié aux cultures urbaines.

13. O. CACHIN, B. ZEKRI, K. HAMMOU et al., *Hip Hop, du Bronx aux rues arabes*, Paris, Snoeck, 2015.

14. Lors d'une interview donnée à la BBC le 24 septembre 2013.

Une sélection d'albums de rap par la rédaction de *Démocratie*

IAM « L'école du micro d'argent »

Oxmo Pucino « L'amour est mort »

Keny Arkana « Entre ciment et belle étoile »

Starflam « Survivant »

Gaël Faye « Rythmes et botanique »

Abd Al Malik « Gibraltar »

Chilla « Karma »

Queen Latifah « Black Reign »

Mos Def « Black on both sides »

Kendrick Lamar « To pimp a butterfly »

Certains rappers construisent des discours violents à l'égard des femmes. Cela traduit-il un mal-être, une « peur » de l'autre sexe ?

Je ne pense pas qu'on puisse appeler cela de la peur. À mon sens, cela fait plutôt partie d'une culture du patriarcat, de domination envers les femmes. J'ai interviewé plusieurs artistes de rap *hardcore* – qui charrie aussi des textes homophobes – et n'ai pas perçu une « peur » de l'autre sexe, ou en tout cas pas comme telle.

La misogynie est-elle un prétexte pour attaquer des classes populaires et les populations issues de l'immigration, auxquelles certains associent les rappers ?

Dans les débats publics – que ce soit à travers les médias ou les politiques – il peut y avoir une tendance à ethniciser, voire à culturaliser la culture hip-hop à travers les jeunes de quartiers, de banlieues, sou-

vent issus de l'immigration, d'origine maghrébine, etc.

Cela, pour expliquer de façon essentialisante que le rap serait, par exemple, misogyne. On construit donc des représentations sur base de stéréotypes qu'il faut véritablement questionner pour les déconstruire.

De l'autre côté, il serait réducteur de penser que seuls ceux et celles issus des classes populaires consomment la culture hip-hop. On voit de plus en plus qu'elle s'adresse à un public plus large, avec des personnes issues de tous les milieux culturels et sociaux. La culture hip-hop représente l'un des rares espaces favorisant une mixité multiple et donc la rencontre avec des horizons différents. Il est plus que jamais nécessaire de dépasser cette représentation de la culture hip-hop de façon ségrégative. #

Propos recueillis par Mathieu STASSART



« Les femmes ne sont pas absentes du hip-hop, mais elles sont plus visibles dans certaines disciplines telles que la danse ou le graffiti. »

Travail décent

Les salaires de misère ? En Europe aussi

> Léopold DARCHEVILLE

Dans l'industrie du textile basée en Asie, les (très) bas salaires et les affreuses conditions de travail ne sont pas un secret. En Europe, la réalité est loin d'être différente. Le grand public en est pourtant moins conscient. Mais, au vu des nombreuses marques qui produisent sur notre continent, tout le monde est concerné.

Le 24 avril 2013, à Savar, dans la banlieue de Dacca, capitale du Bangladesh, s'effondrait le Rana Plaza. 1.138 morts et 2.500 blessés sont à déplorer parmi les personnes travaillant dans plusieurs ateliers de confection de vêtements pour de grandes marques internationales. Cette catastrophe a ouvert les yeux du monde sur les conditions des ouvriers du secteur textile. Depuis ce jour-là, le regard se jette plus souvent vers l'étiquette de notre prochain achat vestimentaire. «Made in Europe». Ouf. Le soulagement est-il cependant raisonnable ? Rien n'est moins sûr.

La situation des travailleurs de l'industrie textile dans les pays de l'Europe centrale et orientale est tout autant déplorable. Pourtant souvent installés dans des bâtiments modernes, les travailleurs ne jouissent que de piètres conditions : température élevée, exposition à des produits toxiques, peu d'espace... Mais le problème qui revient sans cesse est salarial. «La différence entre le salaire minimum légal et le salaire minimum vital (rémunération gagnée sur un

temps de travail normal qui doit couvrir les besoins essentiels du travailleur et de sa famille)¹ est souvent plus importante en Europe qu'en Asie», précise Luc Triangle, secrétaire général de *industriAll Europe*, fédération syndicale internationale. Par exemple, selon la dernière enquête «Made in Europe» de la *Clean Clothes Campaign*, le salaire net minimum en Bulgarie ne représente que 18% du salaire vital estimé par les travailleurs interrogés, 22% en Hongrie, 24% en Macédoine². Il est de 23% au Bangladesh, réputé pour ses salaires très bas.

«Dans certains pays comme la Roumanie ou la Bulgarie, il existe certaines régions où demeure une pauvreté extrême, que l'on croyait éradiquée en Union européenne, dont ces deux pays font partie depuis onze ans», déplore le secrétaire général. Les témoignages recueillis par les enquêteurs de la *Clean Clothes Campaign* sont alarmants : «Mon salaire ne me permet que de payer ma facture d'électricité et d'eau»³; «En un mois, je n'arrive pas toujours à atteindre le salaire minimum légal, alors que je tra-

La Belgique manque d'ambition

Contrairement à ses voisins proches, l'État belge ne mène que trop peu d'actions visant ses entreprises à respecter les Droits de l'Homme dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ce constat provient d'une étude du HIVA dans lequel l'institut de recherche de l'université de Leuven pointe l'initiative française. En France, une loi oblige les 200 plus grandes entreprises du pays à indiquer les risques présents sur leurs chaînes afin d'y prévenir ou d'y remédier. Un non-respect de cette loi entraîne d'importantes amendes.

En Allemagne et aux Pays-Bas, le gouvernement réunit les organisations de la société civile et les

entreprises pour conclure des accords autour d'une responsabilité tout au long de la chaîne. Et certaines mesures de ces accords s'avèrent être contraignantes.

Mis à part un Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme sans réels moyens qui ne fait que lister les initiatives en cours et évoquer vaguement quelques intentions politiques, la Belgique manque de réglementations obligeant les entreprises à rendre durable l'entièreté de leurs chaînes d'approvisionnement. Elle doit élaborer un cadre politique plus ambitieux. Pour les entreprises, un guide afin de les aider à rendre leurs vêtements propres est disponible¹.

1. www.vetementsclean.be/images/BROCHURE-ENTREPRISES-FR-2017.pdf

1. Le principe du salaire vital est un droit humain établi dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, ainsi que dans plusieurs conventions de l'OIT.

2. www.achact.be/news-info-285.htm

3. *Made in Europe. L'industrie de l'habillement en Europe centrale et orientale : bienvenue au paradis des bas salaires*, 2017, *Clean Clothes Campaign*.

vaillent tous les samedis»⁴... L'agriculture de subsistance, l'endettement, les économies dans les frais médicaux... deviennent alors la norme pour de nombreux ouvriers.

Dans l'Union européenne, 1,7 million de travailleuses—entre 79% et 92% des employés sont des femmes—sont recensées dans le secteur du textile et l'habillement. Des pays européens hors UE comptent également de nombreuses ouvrières de cette même industrie, comme l'Albanie, la Serbie ou la Macédoine. Sans oublier une part importante de travailleuses au noir. «Le secteur informel signifie surtout du travail à domicile. Cette problématique induit du travail d'enfants, on ne peut pas le sous-estimer. L'enfant va à l'école le matin et aide sa maman l'après-midi ou le soir. C'est une réalité, au sein même de l'Union européenne», explique Luc Triangle.

Ce travail à domicile est parfois le prolongement des quotas de production qui sont souvent la norme dans les usines de textile. «Le patron et la marque négocient pour définir le coût d'une pièce, même si la marque a le dernier mot. L'employeur, qui doit se soumettre au paiement d'un salaire minimum, réfléchit aux nombres de pièces à confectionner pour atteindre ce salaire minimum. Il s'avère que pour y arriver, travailler le samedi devient indispensable», indique Luc Triangle. Les travailleuses prestent donc des heures supplémentaires non payées! La Clean Clothes Campaign rapporte d'autre part que le salaire minimum n'est même pas toujours respecté dans plusieurs pays⁵.

Outre de bas salaires, les marques qui possèdent leurs ateliers dans les pays d'Europe de l'Est—Gucci, Hugo Boss, Benetton, H&M, Décathlon, entre beaucoup d'autres—y trouvent une position géographique stratégique. Il ne faut en effet qu'un à deux jours de route pour importer les produits depuis les usines, contre 25 à 30 jours de bateau quand c'est confectionné en Asie. Et lorsqu'un article a du succès, il est important de le réassortir rapidement dans ses rayons. Pour les marques de luxe, cette proximité leur permet aussi de ne commander que de petites quantités de marchandises.

L'Europe finance-t-elle ces bas salaires ?

Pour se défendre face à leurs employeurs, les travailleurs peuvent se tourner vers les syndicats. Mais ceux-ci sont très faibles, en aucun point comparable à ceux que nous connaissons. «Ils sont composés de très peu de membres, il n'y a pas de structure, les cotisations ne sont payées que de temps en temps...»,

Campagne Pour des vêtements de sport « clean »

La France soulevant le trophée marque la fin de la Coupe de monde de football. La production des maillots, et des vêtements de sport en général, elle, n'en finit pas. Et bien souvent, dans de très mauvaises conditions, les marques faisant pression sur leurs producteurs pour toujours réduire les prix et les délais.

Avec ses partenaires, Solidarité Mondiale, l'ONG du MOC, a lancé la campagne #vêtementsclean pour inciter les marques de sport, premièrement belges, à améliorer les conditions de travail tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Celles qui feront la démarche pour plus d'éthique s'affilieront à la Fair Wear Foundation, organe de contrôle indépendant.

#vêtementsclean, ce sont trois revendications :

- **Le salaire vital.** Il doit permettre de couvrir les besoins de base d'une famille de quatre personnes, à savoir le logement, l'alimentation, l'enseignement, les soins de santé, les vêtements, les transports et des économies.
- **La liberté d'association et le droit aux négociations collectives.** Les négociations avec les dirigeants de l'usine sont difficiles, voire inexistantes. Les représentants syndicaux sont parfois harcelés, intimidés, licenciés...
- **La transparence** sur le(s) lieu(x) et les conditions dans lesquelles sont produits nos vêtements de sport.

Plusieurs grands sportifs, à l'instar de Philippe Gilbert, Tia Hellebaut, Thomas Buffel, les Yellow Tigers et les Red Flames, ont déjà rejoint la campagne! #

Plus d'infos sur www.vetementsclean.be



**JE SOUTIENS TON EQUIPE.
ET TOI, SOUTIENDRAS-TU
LA MIENNE ?**

Avec ton maillot de sport, tu portes haut les couleurs de ton club. Tu as payé cher pour l'avoir. Mais sais-tu que celles et ceux qui l'ont fabriqué ne gagnent pas assez pour vivre dignement? Nous voulons que cela change! Il est temps pour les marques de sport de réagir. Offre la passe décisive pour un salaire vital et pour plus de sécurité au travail.

[SIGNED LA PETITION SUR WWW.VETEMENTSCLEAN.BE](http://WWW.VETEMENTSCLEAN.BE)

4. Salaires de misère. La production de vêtements en Europe de l'Est et en Turquie, 2014, Clean Clothes Campaign.

5. Made in Europe. L'industrie de l'habillement en Europe centrale et orientale : bienvenue au paradis des bas salaires!, 2017, Clean Clothes Campaign.

décrit Luc triangle. Les syndicalistes sont parfois menacés, harcelés, discriminés... «Le principe d'un syndicat libre et indépendant n'est pas accepté. Les recrutements de membres se font en dehors des heures et du lieu de travail. Dans de nombreux pays, dès qu'un employeur remarque une phase de syndicalisation en cours chez l'un de ses employés, très souvent, il le licencie.»

Les employeurs éprouvent quant à eux deux problèmes. Premièrement, la pression émise par les marques pour définir les prix, et donc garder les salaires bas. Deuxièmement, le manque de main-d'œuvre, le secteur perdant toute attractivité. «Un chef d'entreprise me racontait, lors de mon dernier voyage en Bulgarie, qu'il devait refuser des commandes car il n'a pas assez d'employés. Depuis le marché unique européen, les jeunes et les personnes qualifiées ont quitté le pays. Cela se compte parfois en millions, notamment en Roumanie. Il n'y a pas de futur avec des salaires aussi bas. Et pas seulement dans le secteur du textile!»

Les grandes marques ont le luxe de pouvoir choisir dans quel pays s'implanter, les gouvernements regorgeant d'idées pour les attirer. En Serbie, les subventions sont nombreuses pour la création de nouvelles usines. Cela consiste parfois à donner 10.000 euros par travailleur recruté. «Mais les patrons détournent ces opportunités. Avec 10.000 euros, il est possible d'offrir trois ans de salaire. Après ces trois ans, l'usine se déclare en faillite, et

profitera plus tard, à nouveau, de ces subventions», explique Luc Triangle.

L'Europe finance-t-elle inconsciemment l'attractivité de grandes marques peu regardantes sur les conditions des travailleuses? Pour le secrétaire général de industriAll Europe, la question doit être posée. «Ce n'est pas un secret, les candidats à l'Union européenne, tels que l'Albanie, la Macédoine ou la Serbie, reçoivent des fonds européens. L'exemple de la Serbie n'est pas isolé, la Macédoine offre également des subventions aux entreprises qui viennent s'installer dans certaines régions. Il est totalement imaginable que ces fonds financent directement ou indirectement l'attractivité d'investisseurs étrangers.»

Agir sur les marques simultanément

Pour tenter d'améliorer la situation salariale des travailleuses, il est primordial de mettre la pression sur toutes les marques en même temps. Luc Triangle explique: «Elles sont en compétition entre elles. Si une marque augmente ses prix pour de meilleurs salaires, elle pourrait perdre en compétitivité et donc refuser la proposition. Elles doivent toutes accepter simultanément l'accord.»

Il est également nécessaire que les syndicats acquièrent davantage de puissance. Et selon le secré-

Le Sud, en images et en maux



Outre le salaire minimum incroyablement bas, et loin du salaire vital, les contrats à court terme sont également monnaie courante dans le secteur de l'habillement. Ce qui accentue la précarité des ouvriers.

Au Cambodge et au Bangladesh, les conditions de travail restent particulièrement intolérables dans le secteur du textile et de l'habillement. Le reportage photo ci-contre en est la parfaite illustration. Sans oublier la chaleur torride et les produits toxiques auxquels les travailleurs sont exposés qui ne sont pas perceptibles ici! En 2013, une pétition a été lancée dans le monde entier suite à l'effondrement de l'usine au Bangla-

taire général de industriAll Europe, il faut les pousser à investir leurs peu de moyens dans les bonnes priorités, notamment le recrutement. « Nous allons aussi organiser la formation des nouveaux syndicalistes », ajoute-t-il. Les employeurs ne sont pas non plus organisés entre eux : il existe peu d'organisations patronales, très peu puissantes. C'est un défaut important qui empêche de meilleures négociations et la mise en place d'accords contraignants dans le secteur. Sauf en Macédoine qui est l'exception, les accords ne se font qu'au sein de l'entreprise.

« De leur côté, les États doivent instaurer des législations encadrant des négociations collectives et instituant des contrôles indépendants. Ils doivent aussi empêcher la population de partir. Augmenter le salaire minimum légal les aiderait grandement », note Luc Triangle, avant de conclure : « L'Union européenne ne peut pas accepter que de telles conditions de travail existent en son sein. Il faut regagner la confiance des travailleurs, en compétition perpétuelle entre eux. Sinon l'Europe n'existera plus ! Le Brexit et la montée des partis extrêmes et anti-européens constitue pourtant un signal d'alarme. » #



desh, qui a coûté la vie à plus de 1.000 ouvrières. Sous la pression du consommateur, 31 entreprises ont finalement accepté de signer le Bangladesh Fire and Building Agreement. En collaboration avec la campagne Vêtements propres, la CSC a participé en 2011 au lobbying visant à soutenir leur partenaire cambodgien, C.CAWDU, dans sa lutte pour une augmentation du salaire minimum dans le secteur.

Les marques qui produisent en Asie peuvent augmenter les salaires des travailleurs et donc leurs conditions de vie. Les consommateurs ont un rôle important à jouer en leur mettant la pression !

TÉMOIGNAGE



Profession : avocat de migrants



De Bruxelles à Moria, où il a passé trois semaines en 2017, l'avocat bruxellois Julien Wolsey mène le même combat : défendre les migrants dans un contexte toujours plus difficile. Pour *Démocratie*, il livre un témoignage fort et éclairant qui en dit long sur notre politique d'asile.

> Julien WOLSEY (*)

«Bruxelles, novembre 2016. Treize années de bouteille comme avocat pro deo en droit des étrangers. Un énième déménagement de cabinet et une nouvelle équipe de travail, rajeunie et enthousiaste. Après une quinzaine d'années d'exercice au Barreau de Bruxelles, comme pour marquer un nouveau départ, je m'offre un break, une aventure humanitaire : trois semaines dans le camp de Moria sur l'île de Lesbos en Grèce.

Moria, janvier 2017. La neige tombe sur le camp où s'entassent entre 5.000 et 8.000 réfugiés. Un gilet de secouriste aux couleurs de European Lawyers In Lesbos sur les épaules, je commence ma routine dans notre container qui fait office de bureau. Je recevrai sur la matinée une dizaine de réfugiés échoués, égarés sur cette île, dans ce camp de concentration, et tenterai de les préparer à l'épopée administrative kafkaïenne qui les attend. Ils croyaient avoir atteint l'Europe, ils n'en touchent encore que les limbes. Dans ses lettres touchantes, ma consœur Marie Dautrepoint, partie quelques mois après moi, faisait le même constat amer. «Je pense à la désillusion de tous ceux qui échouent ici au terme d'un voyage mortel en se disant : "Ouf, on y est arrivés. On est sauvés. On a réussi!", pour se rendre compte qu'ils ne sont nulle part, condamnés à des limbes dont ils ne connaissent pas le terme.»¹

Bruxelles, octobre 2017. Ismaël, jeune Burundais rencontré dans les allées enneigées de Lesbos neuf mois plus tôt, sonne à l'improviste au cabinet. J'ouvre la porte et nous nous prenons dans les bras. Il l'a fait ! Quitter la prison de Lesbos, rejoindre Athènes, survivre dans les rues de la capitale hellénique cinq mois, essayer par trois fois de monter dans un avion à destination de la Belgique à l'aide de faux documents avant d'y parvenir enfin à la quatrième tentative, descendre de l'avion à Zaventem (avec pour seule adresse en poche celle d'un cabinet d'avocats) et fouler le sol belge.

L'ÉCHEC DE DUBLIN

Le règlement Dublin est l'écueil sur lequel butent tous les réfugiés. Ce règlement qui vise à déterminer l'État responsable de l'examen de la demande d'asile introduite par le réfugié est basé sur l'idée d'un système commun d'asile en Europe, une procédure uniforme, des conditions d'octroi du statut identiques et les mêmes conditions d'accueil et les mêmes droits. Sauf que cette idée n'a jamais abouti ; que dans les faits, tout diffère d'un pays à l'autre. Pour beaucoup de réfugiés, la Grèce, l'Italie ou l'Espagne, où leurs empreintes digitales ont été prises à l'arrivée, ne sont encore que des pays de transit. L'enjeu pratique comme juridique est d'éviter à tout prix d'y être renvoyés.

L'Europe terre d'asile, Ismaël ne l'atteindra vraiment qu'en janvier 2018 lorsque la Belgique, après des mois d'âpres négociations avec les autorités grecques, acceptera du bout des lèvres sa responsabilité dans le traitement de sa demande. C'est qu'entre janvier 2017, date à laquelle Ismaël débarque sur les côtes lesbiennes, et janvier 2018, le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration a fait de la reprise des transferts des réfugiés vers la Grèce son cheval de bataille, mettant tout son appareil médiatique et juridique au service de cette ambition. L'aventure d'Ismaël se clora quelques mois plus tard par un épilogue heureux : il sera reconnu réfugié en Belgique.

LE DÉFI DES « TRANSMIGRANTS »

Janvier 2018, c'est aussi la période où je prends conscience, dans mon travail, de ce que le camp de Calais représente comme défi pour un État, pour les associations et pour les avocats. Car avec le démantèlement de la jungle de Calais la problématique des « transmigrants » s'est installée chez nous, dans nos

1. M. DOUTREPOINT, *Moria. Chroniques des limbes de l'Europe*, 180° éditions, p. 24.

parcs (parc Maximilien), dans nos gares (gare du Nord), dans nos maisons (Plateforme citoyenne, Deux euros cinquante...), dans nos théâtres (United Stages), dans mon cabinet et dans nos tribunaux. Doit-on aider ces migrants qui ne veulent qu'une chose : aller en Angleterre ? Et dans l'affirmative, comment ? Peut-on les arrêter et les emprisonner dans des centres fermés ? Et dans l'affirmative, pour les renvoyer où ?

La réponse de nos autorités face à ce nouveau phénomène sera tout de suite répressive et aura pour instrument juridique, encore et toujours, le règlement Dublin. Même lorsqu'un migrant ne demande pas l'asile en Belgique, il est possible pour nos autorités de demander aux précédents pays d'Europe où il a transité—soit bien souvent la Grèce, l'Italie ou l'Espagne—de le reprendre. Commence alors un jeu mesquin entre les services migratoires de nos États, fait d'arguments fallacieux et de tromperies en tous genres, afin de se débarrasser de ce migrant encombrant que personne ne veut sur notre territoire. Il est alors détenu en centre fermé pendant le temps de ces tractations honteuses, avec pour seule perspective d'être renvoyé dans le pays voisin, d'où il essaiera à nouveau de rejoindre l'Angleterre...

UNE ADMINISTRATION DÉSHUMANISANTE

Alors qu'il y a dix ans, dans mon quotidien d'avocat, je passais la majeure partie de mon temps à préparer des réfugiés à raconter leur récit d'asile, je dois aujourd'hui me battre pour que la Belgique accepte seulement de les entendre, sans les renvoyer vers nos voisins et les détenir en prison à cette fin. Le combat a changé en même temps que les rapports de force, qui penchent manifestement en faveur de l'administration, omnipotente et déshumanisante. L'avocat doit sans relâche rappeler au

juge ce qui hier était l'évidence : que le migrant, réfugié ou de passage, est un sujet de droit, qu'il doit être accueilli, qu'il n'est pas un criminel et qu'il doit avoir accès au juge face à l'arbitraire administratif.

Finalement, mon expérience à Lesbos n'avait rien d'une parenthèse. Elle préfigurait mon travail d'aujourd'hui et celui de demain. Le ghetto de Moria est exemplaire de ces hotspots qui vont proliférer partout non seulement aux portes de l'Europe, mais également à l'intérieur de l'Europe, dans l'espace Schengen et jusque dans nos villes, et à l'extérieur de l'Europe, en Libye, au Maroc, au Tchad etc. Comme le décrit magnifiquement mon amie Marie Doutrepoint dans ses lettres envoyées depuis l'enfer de Moria, le travail de l'avocat se transforme dans ce nouvel environnement carcéral. « Que pouvons-nous faire, tous, alors que des camps (de concentration) sont érigés à l'intérieur de nos frontières, où des gens qui croyaient être enfin arrivés, enfin en sécurité, se voient privés de leurs droits les plus élémentaires, maltraités, dépouillés de leur dignité, abandonnés à leur misère et leur douleur, si ce n'est nous opposer de toutes nos forces aux mécanismes qui les créent, refuser la peur et la xénophobie ambiantes, penser à ce que nous répondrons à nos enfants qui nous demanderont un jour des comptes ? »²

Toujours plus dur, ce travail, même quand il est réduit à sa plus simple expression comme à Moria, demeure essentiel et noble. C'est ce dont j'essaie de me souvenir au quotidien, dans les moments de doute et de fatigue, face à une administration si peu encline au dialogue et à des juges si déconnectés des enjeux de mes clients. »#

(*) Avocat au Barreau de Bruxelles

Moria. Les centres fermés en guise de terre d'accueil : la désillusion est grande pour les migrants.



Numérique

Quel pilotage de la e-santé ?

> Alain LOUTE (*)

En Belgique comme ailleurs, les technologies numériques s'invitent de plus en plus dans le champ de la santé et de la vie du patient. Nul doute qu'elles peuvent rendre de nombreux services et contribuer à une réelle amélioration de l'organisation des soins. Mais elles posent de nombreuses questions, notamment d'ordre éthique. Analyse.

Le développement des technologies numériques en matière de santé a souvent provoqué des réactions très marquées et opposées. Certains y voient le pire, d'autres le meilleur. Pour Vincent Rialle et *alii*, « s'expriment simultanément, et de manière de plus en plus aigüe, d'une part la crainte de déshumanisation de l'accompagnement et des soins aux personnes en perte d'autonomie, d'autre part l'espoir et la volonté de disposer au plus vite d'outils technologiques d'une efficacité qui soit à la hauteur des urgences sociétales »¹. Dans cette urgence d'une réponse aux défis de la santé d'aujourd'hui et de demain, le secteur de la e-santé serait caractérisé par ce que ces auteurs appellent un « immobilisme hyperactif », c'est-à-dire tout à la fois une abondance anarchique d'expérimentations et une impuissance à mettre en place des solutions utiles, souhaitées et pérennes.

Pour ces auteurs, une piste de solution est à chercher au niveau de l'éthique. Non pas l'éthique entendue comme une réflexion sur les « situations limites » ou les seuls usagers faibles et vulnérables. Plutôt l'éthique au sens d'une « visée », d'une finalité vers laquelle on désire se diriger. Ils en appellent à un « pilotage par l'éthique », à trouver un « gouvernail et une boussole » de l'évolution rapide du champ de la e-santé. Vers quel système de santé se dirige-t-on à travers l'appui du numérique dans le domaine de la santé ? Quelle transformation de fond l'utilisation grandissante des technologies de l'information et de la communication va-t-elle induire ? Je voudrais aborder ici différentes questions éthiques et politiques que soulève le développement de la e-santé en Belgique. Avant cela il nous faut commencer par un travail de définition.

Le « halo sémantique » de la e-santé

Force est de constater tout d'abord le « halo sémantique » autour des termes utilisés. De nombreux

termes sont utilisés, sans que leur sens soit toujours clairement défini. Partons de quelques définitions. Le plan e-santé développé en Belgique part ainsi de la définition du professeur Gunther Eysenbach : « La e-santé est un domaine émergent à l'intersection de l'informatique médicale, de la santé publique et du monde des entreprises. Elle fait référence à des services et informations en matière de santé qui sont fournis ou améliorés grâce à internet et aux technologies apparentées. Au sens large, le terme renvoie non seulement à l'évolution technologique, mais aussi à une mentalité, un mode de pensée, une attitude et un engagement à la réflexion globale en réseau, afin d'améliorer les soins de santé aux niveaux local, régional et mondial en utilisant les technologies de l'information et de la communication »².

D'autres termes sont également utilisés, comme celui de « m-santé » ou santé mobile. En 2009, l'OMS définit la santé mobile comme recouvrant les pratiques médicales et de santé publique reposant sur des dispositifs mobiles tels que téléphones portables, systèmes de surveillance des patients, assistants numériques personnels et autres appareils sans fil.

Enfin, on peut encore trouver le vocable de télémédecine. La télémédecine clinique a été définie par l'OMS en 1998 de la façon suivante : « La télémédecine clinique est une activité professionnelle qui met en œuvre des moyens de télécommunications numériques permettant à des médecins et d'autres membres du corps médical de réaliser à distance des actes médicaux pour des malades »³.

La prolifération de tous ces termes n'est pas anodine. Elle est le reflet de la rapidité et du foisonnement du développement technologique. Mais elle s'explique surtout par le fait que la e-santé est un objet au cœur de différentes logiques d'acteurs : elle constitue tout à la fois un secteur de pratiques médicales innovantes, un nouveau marché et le vecteur de nouvelles formes de politique publique en matière de santé. Défendre une définition de la e-san-

1. V. RIALLE, et *alii*, « Télémédecine et gérontechnologie pour la maladie d'Alzheimer : nécessité d'un pilotage international par l'éthique ». *Journal international de bioéthique*, 2014, n° 25(3), p. 135.

2. www.plan-esante.be

3. P. SIMON, « Définitions et apports de la télémédecine pour la santé publique », *Actualité et dossier en santé publique*, 2017, n°101, p. 10.

té n'est donc pas un exercice neutre, c'est prendre position par rapport à un développement de nature technologique, médical, organisationnel et économique.

Le plan e-santé belge

Qu'en est-il de la Belgique ? Un plan e-santé volontariste et ambitieux pilote le développement du secteur en Belgique. Le plan part de la conviction que « l'e-santé n'est pas une fin en soi, mais un moyen de maintenir et, lorsque c'est possible, d'améliorer la qualité, l'accessibilité et la pérennité des soins de santé ». Au cœur de ce plan, le projet de sortir d'une « logique de silos » et d'accélérer le développement d'un système de santé intégré. Une plateforme eHealth a été instituée dont la « mission consiste à promouvoir et soutenir une prestation de services et un échange d'informations électroniques bien organisés entre tous les acteurs des soins de santé. Cette prestation de services et cet échange d'infos doivent avoir lieu avec les garanties nécessaires en matière de sécurité de l'information, de respect de la vie privée du patient et du prestataire de soins et de respect du secret médical »⁴. Plusieurs bénéfices sont attendus d'un tel système d'information intégré : une optimisation de la qualité et la continuité des prestations de soins de santé ; une optimisation de la sécurité du patient ; une simplification administrative ; un soutien à la politique en matière de soin de santé⁵.

En 2012, un premier plan a été établi pour une durée de cinq ans. Dès 2015, celui-ci est actualisé par Maggie De Block et ses huit autres collègues régionaux. Un tel plan vise à induire des changements majeurs. Tout d'abord, renforcer le partage d'informations, notamment grâce au dossier médical informatisé (DMI) ; améliorer la collaboration entre prestataires de soin ; ou encore faire du patient le « copilote » de santé. Celui-ci pourrait devenir davantage acteur de sa santé en accédant aux informations qui le concernent, grâce au *personal health record*.

La télémédecine est également encouragée par le plan, par l'utilisation « des applications de *mobile health* qui auront fait l'objet d'un enregistrement officiel. Cet enregistrement sera conditionné par un certain nombre de contrôles en termes de respect de la vie privée, interopérabilité, label CE pour les dispositifs médicaux et *evidence base medicine* »⁶. Ces applications sont multiples. Il peut s'agir de dispositifs permettant une téléconsultation à distance. On parle également de télésurveillance médicale lorsqu'un patient atteint d'une maladie chronique est suivi à son domicile par des indicateurs cliniques

et/ou biologiques choisis par un professionnel de santé médical, collectés spontanément par un dispositif médical ou saisis par le patient ou un auxiliaire médical, puis transmis au professionnel médical via des services commerciaux de télémédecine informative, comme le télémonitoring. La téléexpertise renvoie quant à elle à une situation où deux professionnels de santé médicaux (ou plus) donnent à distance leurs avis d'experts spécialistes sur le dossier médical d'un patient.

Vers une activation ou une responsabilisation du patient ?

Le plan belge part de cette idée que les technologies numériques vont faire du patient le « copilote » de sa santé. Cette idée se retrouve au cœur de nombreux discours. À titre d'exemple, l'European group on ethics in science and new technologies (EGE), dans un récent rapport, défend l'idée que les nouvelles technologies de la santé numérique contribueraient à un *participatory turn* dans le domaine de la santé. Néanmoins, le EGE souligne que le risque existe également que cet *empowerment* du patient se traduise dans une « responsabilisation » excessive de ce dernier. Ainsi, « le EGE met en garde contre une dérive de l'« autonomie en matière de santé » qui correspond à un transfert plus général de la responsabilité des services publics de la santé vers les

“ Les technologies numériques vont faire du patient le « copilote » de sa santé. ”

particuliers ou qui place sur ces derniers la responsabilité du risque et la capacité de réglementation, et qui, en fin de compte, annoncerait une baisse des niveaux et de la qualité des soins de santé dispensés »⁷.

Dans un autre rapport, la CNIL met en garde contre le risque de faire des patients des entrepreneurs de leurs données de santé : « Les pratiques de quantification dans le domaine de la santé favorisent la microgestion individuelle de la santé au détriment d'une appréhension plus collective. Elles font des individus des entrepreneurs d'eux-mêmes responsables de leur bon ou mauvais comportement de santé, et peuvent distraire l'attention des causes environnementales ou socioéconomiques des problèmes de santé publique »⁸.

Plus grave encore, une des craintes que l'on pourrait avoir est que les objets connectés utilisés dans la e-santé jouent le rôle de « preuve » de la

4. www.plan-esante.be
5. <http://educationsante.be/artide/la-cybersante-en-pleine-evolution/>
6. www.plan-esante.be.
7. *Ethics of New Health Technologies and Citizen Participation*, 2015, European Group on Ethics in Science and New Technologies. Cf. https://ec.europa.eu/research/ege/pdf/opinion-29_ege.pdf
8. *Le corps, nouvel objet connecté*, 2014, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Cf. www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/CNIL_CAHIERS_IP2_WEB.pdf

bonne compliance du patient, discriminant entre les « bons » et les « mauvais patients ». Dans son livre sur la télémédecine en France, Pierre Simon a rendu compte de cette possibilité de contrôle des patients à partir d'un programme de téléobservance de l'apnée du sommeil qui visait le déploiement de machines d'assistance nocturne en pression positive continue auprès de plus de 800.000 patients. Ces machines devaient être connectées pour que le prestataire de santé puisse informer l'Assurance maladie des cas de non-observances (utilisation des appareils moins de trois heures par jour). Ce programme de télémonitoring a été abandonné suite à un recours auprès du Conseil d'État des représentants des malades⁹.

Transformation des pratiques et des organisations

Une étude souligne également que la vision qui anime les décideurs politiques belges est empreinte de déterminisme et technocentrée « en ce qu'ils estiment que l'introduction d'outils et de processus mobilisant l'e-santé à l'échelle du pays produira certains effets : efficacité, standardisation des pratiques médicales, rationalisation, transparence, traçabilité. Les autorités supposent qu'une approche

ainsi comment l'utilisation d'objet connecté au domicile peut avoir pour effet de « médicaliser » la maison. « L'emprise matérielle et visuelle des objets connectés est importante. Avec ces technologies se pose la question de la transformation du domicile en lieu hybride, combinant les sphères privées et publiques, avec intrusion de technologies indiscreètes »¹¹. Autant de transformations dont on peut se demander si elles sont bien prises en compte dans le plan de e-santé.

Une gouvernance directive de la e-santé

Enfin, force est de constater que ce plan e-santé propose un pilotage du développement de la e-santé numérique qui reste très directif et *top down*. Dans une étude récente, Christian Legrève soulève que la gouvernance de ce plan de e-santé—explicité dans le point 20 du plan « Gouvernance, implémentation et monitoring e-santé »—est loin de s'appuyer sur les multiples parties prenantes de notre système de santé. La possibilité pour les acteurs de terrain d'intervenir semble réduite. De plus, selon lui, « on ne trouve aucune indication sur une évaluation d'impact ou d'une démarche de remise en question des priorités. Il n'est fait mention d'aucun critère d'évaluation, en dehors de la vitesse de mise en œuvre du plan »¹².

Maggie De Block part d'une conviction forte : « L'e-santé a démarré comme un TGV. On n'arrêtera plus l'utilisation des technologies numériques dans le cadre des soins de santé »¹³. Une telle vision pose le développement technologique vers la numérisation de la santé comme inéluctable. Or, pour un philosophe des techniques comme Andrew Feenberg, le regard historique sur le développement technologique passé permet de prendre conscience qu'« il y a toujours d'autres alternatives techniques viables qui auraient pu être développées à la place de celles qui ont été choisies »¹⁴. Cela veut dire que face aux technologies numériques, plusieurs chemins de développement sont possibles. Nul doute que les technologies numériques peuvent rendre de nombreux services et contribuer à une réelle amélioration de l'organisation des soins, mais il est essentiel de repolitiser—au sens d'une délibération collective—le pilotage de l'évolution de notre système de santé. Loin de considérer la e-santé comme une simple problématique technique, il faut donc ouvrir les questions éthiques et politiques qu'elle induit. #

(*) Centre d'éthique médicale (EA 7446), Université Catholique de Lille, co-titulaire de la Chaire Droit et éthique de la santé numérique

“ La vision qui anime les décideurs politiques belges est technocentrée. ”

intégrée des soins de santé se mettra en place naturellement grâce aux points d'action développés dans le plan »¹⁰.

Le risque est de ne pas prendre conscience que des dispositifs techniques pour qu'ils fonctionnent, bien souvent, reposent sur tout un travail humain qui reste parfois invisibilisé. Jeannette Pols, dans son livre « Care at distance » sur le travail de soin à distance mené par des infirmières auprès de patients en fin de vie, a ainsi montré tout le travail supplémentaire humain que demandait l'implémentation de ces dispositifs : téléphoner aux patients pour s'assurer qu'ils comprenaient bien le fonctionnement des dispositifs de télésurveillance, faire face aux dysfonctionnements techniques, travailler avec des prestataires techniques qui ne partagent pas la même culture professionnelle, etc. L'introduction et l'utilisation de nouvelles technologies transforment nécessairement les pratiques et les organisations du soin.

Les technologies reconfigurent également les milieux et les espaces du soin. Des études montrent

9. P. SIMON, *Télémédecine, Enjeux et pratiques*, Brignais, Le Coudrier, 2015, p. 24.

10. C. SLOMIAN, « Le numérique au cœur des soins de santé : des médecins généralistes 2.0 ? », *Sociologies pratiques*, 2017, n° 34, p. 73-82.

11. A. MAYÈRE, « Patients projetés et patients en pratique dans un dispositif de suivi à distance », *Réseaux*, 2018, n° 207, p. 197-225.

12. Cf. www.maisonmedicale.org/Gouvernance-du-plan-e-sante.html

13. Cf. www.deblock.belgium.be/fr/le-train-e-santé-est-en-marche-premier-plan-d'action-déjà-actualisé

14. A. FEENBERG, *(Re)penser la technique. Vers une technologie démocratique*, Paris, La Découverte, 2004, p. 33.



INTERVIEW



Gaëtan ABSIL,
anthropologue et historien, APES-ULiège



Céline LAFONTAINE, *Le corps-marché. la marchandisation de la vie humaine à l'heure de la bioéconomie*, Paris, Seuil, 2014, 288 pages.

Le transhumanisme : entre science-fiction et débat éthique

Le courant transhumaniste mise sur l'utilisation des sciences et des technologies pour améliorer la condition humaine, repousser le vieillissement et... vaincre la mort. Si pour de nombreux scientifiques, cet horizon reste très incertain, de telles avancées médicales et technologiques invitent au débat éthique. Un débat qu'il s'agit de mener le plus largement possible, selon l'anthropologue Gaëtan Absil. Au risque de le voir confisqué par des entreprises comme Google qui investissent des milliards dans la santé.

Comment définiriez-vous le transhumanisme ?

À l'origine, il s'agit du projet d'un petit groupe, majoritairement des scientifiques américains, qui, dans les années 80, proposaient l'idée que l'on puisse repousser les limites de l'humain. Depuis lors, le projet a pris de l'ampleur. En s'appuyant sur les nouvelles technologies comme les sciences de l'informatique, les sciences du vivant, les nanotechnologies, leur objectif est de dépasser la condition biologique de l'être humain et sa finitude.

Concrètement, comment envisagent-ils cela ?

Pour eux, le corps humain est susceptible d'être « réparé ». Ce que la médecine fait déjà beaucoup, par exemple en plaçant une prothèse électronique sur un membre amputé ou en permettant aux aveugles de retrouver la vue. Un pas plus loin est d'« augmenter » l'être humain. Les transhumanistes envisagent en effet de pouvoir permettre à l'homme qui a un organe malade ou abîmé, non pas de le restaurer, mais de l'augmenter. Le cas de l'athlète Pistorius est exemplatif : ses deux prothèses lui ont permis de courir plus vite que s'il avait des jambes humaines. On pense aussi à la possibilité d'améliorer l'audition au-delà de la perception humaine. Ou à l'utilisation de certains médicaments qui peuvent, par exemple, augmenter artificiellement nos capacités. Ce qui n'est d'ailleurs pas particulièrement neuf : l'armée américaine n'a cessé, depuis la guerre du Vietnam, de tester des produits pour tenter d'amé-

liorer les performances de ses soldats sur le terrain. Enfin, la troisième étape est celle de l'homme « immortalisé ». C'est l'idée que, grâce à la science, il serait possible de vaincre la mort. En fait, celle-ci est perçue comme une simple maladie par le courant transhumaniste. La mort n'est donc qu'une maladie qui peut être soignée. Il y a chez eux une rupture avec l'idée que la mort est quelque chose de naturel dans le processus biologique. Par la thérapie génique, par le clonage, ils mettent en avant la possibilité d'un jour rendre l'homme immortel ou, à tout le moins, d'allonger la vie de dizaines d'années.

N'est-ce pas de la science-fiction ?

D'après les scientifiques que j'ai pu récemment entendre sur la question, parmi lesquels le Professeur Vincent Geenen (ULiège), il n'existe pas, dans les publications scientifiques récentes, d'avancées significatives qui permettraient de dire qu'on pourra un jour vaincre la mort. En ce qui concerne l'homme « augmenté » ou l'homme « réparé », par contre, la science progresse : le remplacement d'organes et l'amélioration de performances notamment via des médicaments, ce sont des réalités qu'il faut tenir à l'œil. Il y a trois ans, dans *The Lancet Psychiatry*, une très sérieuse revue médicale anglaise, le débat a été lancé par des médecins d'envisager de prescrire la ritaline (un médicament normalement destiné aux enfants hyperactifs) aux personnes en bonne santé afin d'améliorer leur concentration. Au-delà de



ce débat précis, c'est la question de l'amélioration des performances qui est au centre du transhumanisme. Pourquoi être plus performant ? Pour courir plus vite ? Pour créer des acteurs économiques plus forts ? Qui pourront travailler plus longtemps, qui n'auront pas de souci de vieillissement du corps, qui resteront concentrés des heures durant... C'est l'idée du travailleur ultime, dégagé de toute contrainte et construit pour résister à une société très compétitive. Il y a là une visée très évolutionniste qui aboutit à l'exploitation la plus totale. Quelque part, c'est

“ C'est l'idée du travailleur ultime, dégagé de toute contrainte et construit pour résister à une société très compétitive. ”

une version technologique de la société que l'on est déjà en train d'installer aujourd'hui. À l'heure actuelle, si un travailleur est confronté à un problème au sein de son entreprise, c'est rarement celle-ci qui sera mise en cause. On enverra plutôt l'employé ou l'ouvrier chez un coach pour qu'il y développe des stratégies pour s'adapter et résister au stress. En prescrivant des médicaments de type ritaline, des régulateurs d'hypertension ou en implantant des puces dans le cerveau pour améliorer les performances, on est dans la même logique.

Le courant transhumaniste est-il vraiment à prendre au sérieux ?

C'est difficile à dire. On en parle beaucoup dans les médias pour l'instant... Et plus on le fait, plus on participe à l'amplification du mouvement... Ils sont parvenus à exister sur la place publique parce qu'ils sont sur des concepts, comme l'immortalité, qui passionnent l'humanité depuis toujours. Et avec les avancées technologiques actuelles, ils sont totalement dans l'air du temps. Sont-ils pour autant à prendre au sérieux ? Les transhumanistes ont été fort attaqués, tantôt considérés comme fantasques, tantôt comme non scientifiques. De plus, vu la place qu'occupe la mort dans nos cultures, leur positionnement à ce sujet est difficilement audible : quel sens donner à la vie sans la mort ? Face à toutes ces remarques, ils ont développé une argumentation de plus en plus sérieuse qui envisage le transhumanisme comme une sorte de mouvement social, de nouvelle philosophie sociale. Pour eux, la technologie doit permettre la construction d'un projet qui dépasse la seule transformation de l'humain. C'est l'homme, la société dans laquelle il vit et même l'environnement qu'ils veulent transformer. Je situerais leur discours social entre l'écologie et l'utilitarisme. Avec

une dose d'eugénisme, même s'ils s'en défendent. Ils pensent, entre autres que, grâce au contrôle de la vie et de la mort, on parviendra à gérer la surpopulation mondiale, notamment par le biais du contrôle des naissances. On réduira également les coûts liés à la maladie. Leur logique utilitariste est particulièrement prégnante. D'après une publication récente, l'utilitarisme serait à la source de la médecine expérimentale du 3^e Reich, c'est-à-dire que ces médecins déclaraient œuvrer pour le bien de tous...

Quelles sont les principales questions éthiques que posent un tel courant et les avancées techniques sur lesquelles il repose ?

La première, c'est donc l'intérêt d'évacuer la mort. La mort est culturellement très ancrée dans nos sociétés. Une grande partie de notre vie peut être interprétée comme une réponse à une mort qu'on anticipe. Selon la société dans laquelle on vit, nous n'avons évidemment pas les mêmes réponses. Dans les sociétés plus spirituelles, où il y a un sens à la mort car il y a quelque chose après, l'intérêt de la survie du corps est moins évident. Mais dans une société très matérialiste où la survie n'est possible qu'à travers ce qu'on va laisser, la question se pose autrement... En gros, si je peux vivre éternellement, je n'ai pas besoin de laisser un chef d'œuvre, d'écrire un livre pour la postérité, de céder mon entreprise : je serai perpétuellement là ! Il s'agit donc d'une forme de réponse à certaines crises existentielles que l'on peut rencontrer dans les sociétés où la mort ne trouve plus de réponse dans le champ de la philosophie ou de la religion. Il est souvent reproché aux transhumanistes de vouloir imposer à tout le monde l'idée de vaincre la mort. Ce à quoi ils répondent que cela restera un choix. Derrière cette position il y a une foi aveugle en la technologie. Pour eux, c'est la technologie qui nous sauvera, nous apportera plus de bonheur. Et si, actuellement, ces technologies coûtent très cher, leur coût ne pourra que se démocratiser avec le temps. Selon eux, elles pourront donc profiter au plus grand nombre. Il y aura donc une sorte d'égalité à choisir la mort ou la vie éternelle.

N'est-ce pas un raisonnement purement théorique ? Ce type de philosophie, au contraire, ne fera-t-elle pas qu'augmenter les inégalités ?

Tout à fait. Dans leur raisonnement, ils ne prennent pas du tout en compte les inégalités sociales. Même dans un pays riche comme la Belgique, ces technologies ne seront pas accessibles à tout le monde. Alors que dire des pays du Sud ? En imaginant que leur projet soit possible, y aura-t-il encore à ce mo-

ment-là un État pour rembourser leurs soins ? Dans tous les cas, il y aura une rupture majeure entre ceux qui pourront s'offrir une vie plus longue, voire l'immortalité. Et ceux qui n'y auront jamais accès. À travers la technologie, il y a ce souci de perpétuer encore un peu plus la reproduction sociale.

Quelles autres questions éthiques pointez-vous ?

Un autre élément qui me perturbe, c'est la manière dont les transhumanistes arrivent à renouer avec un discours de type évolutionniste. Cette idée que l'humanité est constituée de différents stades d'évolution et qu'avec le transhumanisme, on va passer à un nouveau stade de l'évolution (à la fois biologique, sociale et environnementale). C'est questionnant car c'est une pensée qui implique le racisme, le colonialisme, les rapports de domination nord-sud. Et qui institue des hiérarchies selon le stade d'évolution : est-ce qu'un transhumain considérera qu'un humain est un être inférieur qui n'aura pas fait ce pas vers l'évolution ? Une évolution qui, de plus, n'est pas le fait de Dieu, de la nature ou même du progrès... mais d'un choix que devra faire la personne. Seront-ils des êtres inférieurs parce qu'ils n'auront pas été assez rationnels pour faire ce choix ?

Google investit pour l'instant des milliards dans la santé. Y a-t-il un lien à faire avec le projet transhumaniste ?

Des firmes comme Google ont la capacité de pouvoir s'approprier tout ce que le projet transhumaniste a de porteur, du moins en termes de développement de technologies et d'objectifs fixés. Google se met en position d'exploiter ce qui n'est pas encore exploitable dans le corps et l'esprit humain. Ils s'appuient sur les *big data* et sur des ressources informatiques pour essayer de remodeliser l'homme, sa pensée, son fonctionnement via des modèles mathématiques. Concrètement, un des aboutissements pourrait être, un jour, de télécharger un cerveau humain sur une clé USB. Ceci dit, Google n'a pas en tant que tel un projet transhumaniste. Leur projet est évidemment commercial. Décoder le génome, trouver des solutions thérapeutiques de type médicamenteuses ou nanotechnologiques, c'est un business particulièrement juteux !

N'est-ce pas inquiétant de voir Google avancer dans le domaine de la santé ?

Des dérives sont effectivement à craindre. On doit s'interroger sur l'utilisation de l'ensemble des données récoltées par Google dans le domaine de la santé. À qui appartiennent-elles ? Qu'est-ce que ce type de firme en fera ? N'est-ce pas une manière d'exploiter

les individus dans leur maladie ? À qui appartiendront les brevets, les technologies qui permettent de vivre toujours plus longtemps ? Les firmes privées ? L'État ? À l'avenir, il se pourrait donc que le corps humain ne soit plus totalement autonome : il dépendra des technologies qui le maintiennent en vie. Recevra-t-on une alerte pour renouveler son abonnement chez Google pour vivre dix années de plus ? De manière plus générale, cette privatisation de la santé est très dangereuse. À grands coups de reportages dans le *National Geographic*, les transhumanistes et autres partisans de ce type de technologies nouvelles ont cette capacité d'attirer des fonds vers un projet très questionnant, qui est strictement dans le curatif (la mort est une maladie qu'il faut soigner), alors même que partout dans le monde, y compris chez nous, il manque de l'argent pour des campagnes de prévention dont on connaît l'efficacité.

Y a-t-il moyen de réguler ces nouvelles technologies ?

C'est très compliqué car ces recherches sont principalement menées pas des grandes firmes privées américaines. Mais c'est pour cette raison qu'il est essentiel qu'on en débattenne aujourd'hui de la manière la plus large possible. Et pas seulement entre scientifiques. Le débat doit être public et démocratique. C'est d'autant plus important que les questions de santé sont particulièrement compliquées à aborder. Car, face à ces progrès médicaux, il est très difficile d'avoir une

“ Google se met en position d'exploiter ce qui n'est pas encore exploitable dans le corps et l'esprit humain. ”

position détachée et rationnelle. Le bon sens voudrait qu'on encadre ou qu'on interdise des « avancées » dont on ne connaît pas les conséquences... Et puis le transhumaniste arrive avec cet argument massue : « Oui mais si cette nouvelle technique pouvait sauver votre enfant malade d'une mort certaine ? » La philosophe française Claire Malabou, spécialiste des questions d'éthique et de santé explique parfaitement dans ses recherches la difficulté de se positionner par rapport à cette question. Pour conclure, je dirais que ce que nous apporte le mouvement transhumaniste, c'est l'occasion d'un vaste débat sur les enjeux technologiques et sur la société de demain. #

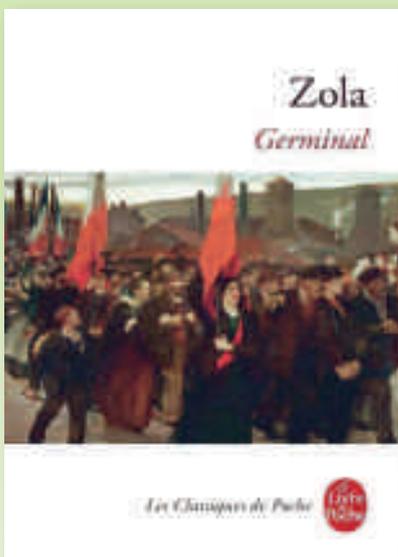
Propos recueillis par Nicolas ROELENS



<https://iatranshumanisme.com>



CULTURE ET DÉTENTE



EN GRÈVE

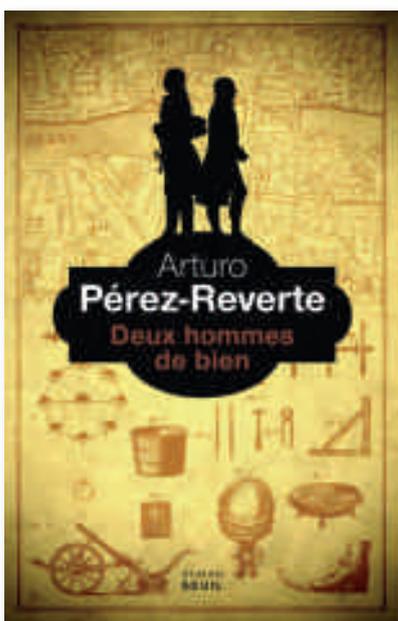
En mai dernier, *En guerre* sort sur les écrans. Le film de Brizé raconte un combat social ordinaire : Perrin Industrie, à Agen, ferme définitivement et 1.100 travailleurs restent sur le carreau. Pour sauver leur emploi, ils avaient accepté de baisser les salaires, d'augmenter les cadences et l'usine dégage un bénéfice record. Qu'importe à la multinationale, elle ferme, au mépris de tous les accords. Perrin Industrie n'existe pas mais Caterpillar, Continental, 3M, Whirlpool et tant d'autres ont connu le même cauchemar. De ce film, l'on ressort groggy. Avec, tout à coup, le désir de relire *Germinal*.

Relire Zola ? Oui, et d'urgence. Trop souvent jugé ennuyeux à cause de lectures scolaires trop tôt prescrites, trop peu accompagnées, Zola a du souffle. Il est allé dans les mines, il a vu le travail infernal des hommes, des femmes et des enfants, les salaires rognés sous divers prétextes, la misère, la faim, la déchéance... *Germinal* est un «reportage» vibrant de colère et d'indignation. Chez lui, «vérité» et «justice» ne sont pas de vains mots. Quand il décrit la violence qui, tout à coup, secoue les mineurs, Zola ne l'excuse pas, il la fait comprendre. Et montre qu'elle leur fait tout perdre car les patrons l'attendaient pour tout refuser. Comme à Agen.

Les technologies ont changé, les luttes syndicales ont métamorphosé les conditions de travail et de vie. Mais *Germinal* reste d'actualité. Pour les rapports de force cruellement inégaux, la pénibilité niée, les salaires toujours jugés excessifs, l'impitoyable violence symbolique de «ceux d'en haut», la violence matérielle de «ceux d'en bas». #

Anne-Marie PIRARD

Émile ZOLA, *Germinal* [1885], Paris, Les classiques du Livre de Poche, 1971.



À LA RECHERCHE DES LUMIÈRES

Le jour où il découvre, au fond de la bibliothèque de l'Académie royale d'Espagne, les 28 volumes de l'édition originale de L'Encyclopédie, Arturo Pérez-Reverte n'en croit pas ses yeux. L'édition originale ! Publiée de 1751 à 1772, L'Encyclopédie est née, en France, avec «approbation et privilège du Roy». Mais voulant démontrer que le progrès existe, elle n'hésite pas à bousculer les dogmes de la monarchie et de l'Église et transforme la façon de voir. Très vite, la censure s'abat, plus rudement encore dans la très catholique Espagne qu'en France. D'où la stupéfaction de ce romancier qui décide d'élucider ce mystère.

Il découvre que le roi d'Espagne lui-même a autorisé l'Académie à envoyer à Paris «deux académiciens, hommes de bien» pour ramener les précieux volumes. Plus fort encore, la décision royale a été inspirée par Joseph Ontiveros, procureur de l'archevêché de Tolède et secrétaire perpétuel du Conseil de l'Inquisition ! Cet inquisiteur-là est académicien, homme éclairé et tolérant. C'est bien sûr une exception dans son propre camp où, aidés de quelques libéraux jaloux de leurs sources, on va tout mettre en œuvre pour empêcher ces deux hommes de mener leur mission à bien.

Sous l'apparence d'un roman de cape et d'épée, *Deux hommes de bien* est un livre érudit sur le XVIII^e siècle. L'auteur se base sur des faits réels, découverts grâce à des recherches approfondies, mais use aussi de la fiction. Et, plaisir subtil, il écrit à la manière du Diderot de *Jacques le fataliste*, alternant le récit de l'intrigue et celui de sa propre construction du récit. #

Anne-Marie PIRARD

Arturo PÉREZ-REVERTE, *Deux hommes de bien*, Paris, Seuil, 2017, 512 pages.

RÉSISTER EN PHOTOS

En cette année du cinquantième anniversaire de Mai 68, l'exposition RESIST!, vous permet de (re) découvrir des photos et images emblématiques de mouvements des années 60. Sur fond de résistance, les œuvres retransmettent également les idéaux de l'époque : égalité, liberté, Droits de l'Homme... Si vous vous sentez inspirés, vous pourrez librement vous exprimer dans un espace ouvert pour créer vos propres slogans et autres affiches ! #

À voir à Bozar, Bruxelles, jusqu'au 26 août.



Plus d'informations sur www.bozar.be

Plus d'informations sur www.cheminsdesterrils.be



BALADE EN PAYS NOIR

Un parcours de 20 km à pied au milieu des anciennes mines de charbon, des usines désaffectées et de la sidérurgie carolo. C'est ce que vous propose la Boucle noire. Arpentez le chemin de halage le long de la Sambre et les anciennes lignes de chemin de fer recouvertes de verdure, grimpez les terrils pour avoir une vue imprenable sur les paysages industriels de Charleroi et de ses alentours... Et remplissez vos têtes de souvenirs inoubliables ! #

LE DESIGN CONTRE LA SURCONSOMMATION

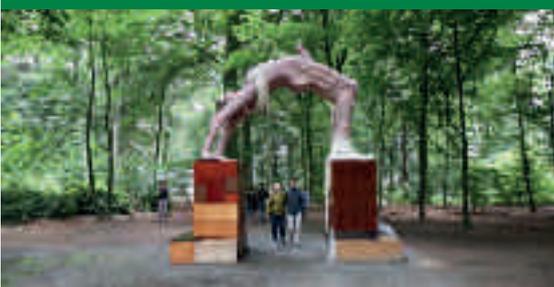
« Halte à la croissance », lance le CID par le biais de sa nouvelle exposition au Grand Hornu. Lors de celle-ci, les visiteurs découvriront les œuvres d'artistes critiquant, souvent avec humour, la surconsommation. Mais il sera aussi question de s'interroger sur une autre forme de design, en évitant le gaspillage et l'utilisation d'énergies fossiles et en préférant la production locale et le recyclage par exemple. Penser le design autrement, c'est maintenant ! #

Jusqu'au 21 octobre.

Plus d'informations sur www.cid-grand-hornu.be



Plus d'informations sur www.middelheimmuseum.be



LE JARDIN EXTRAORDINAIRE

Chaque année, ce sont plus de 300.000 visiteurs qui arpentent le musée en plein air et gratuit du parc de Middelheim, à Anvers. En ce moment, l'expo Experience Traps propose des œuvres baroques en lien avec le jardin de seize artistes contemporains. Nul doute, votre balade artistique vous décontenancera : entre Manneken Pis moderne et pelouse tournante. Ouvrez grand les yeux, et vos oreilles. Vous pourrez y entendre un bien étrange perroquet... #

À voir jusqu'au 23 septembre.

ESPERANZAH, POUR UN FESTIVAL ENGAGÉ

Chaque année, l'abbaye de Floreffe voit accueillir plusieurs dizaines d'artistes et milliers de festivaliers lors d'Esperanzah, le premier week-end d'août. Connu pour son engagement dans l'écologie, la justice sociale... – l'équipe vient de lancer la série de vidéos « Tout va bien » – le festival fait la part belle cette année à l'égalité homme-femme avec sa campagne « Le déclin de l'empire du mâle ». Les artistes à applaudir sont encore cette année de styles bien différents : hip-hop, chanson française, soul, electro, world... #



Plus d'informations sur www.esperanzah.be

AU FIL DES PAGES

Pour fêter son 40^e anniversaire, en 2014, le directeur de la FOPES—Faculté ouverte de politique économique et sociale—Pierre Reman, décidait de lancer une vaste recherche sur son histoire, des origines à aujourd'hui. Les résultats ont été transcrits dans l'ouvrage «Former des adultes à l'université», coordonné par Christine Machiels, directrice du CARHOP.



Deux parties divisent cette publication. Tout d'abord, une approche historique. Si le projet de la FOPES s'est concrétisé en 1974, il trouve ses origines en mai 68, période de remise en question pour l'université, qui cherche notamment à se rapprocher du mouvement ouvrier. Une occasion que saisit le MOC, qui est demandeur d'une formation qui valorise la dynamique de l'ISCO. Dans cette partie rétrospective, Christine Machiels détaille à l'aide de nombreuses anecdotes les premiers défis de cette expérience unique qu'est la FOPES, puis la consolidation et le développement du projet. Une attention

particulière est alors portée aux années 2000 durant lesquelles le monde universitaire entre en «mutation» (décret «Bologne», décret paysage...)

Dans la deuxième partie, d'anciens et d'actuels membres de l'équipe de la FOPES s'attardent sur ses enjeux contemporains et en tirent cinq contributions dont l'une sur les mémoires des étudiants et une autre sur l'expérience au cœur des dispositifs pédagogiques. De quoi permettre de comprendre pourquoi ce projet inédit est «une expérience extraordinaire à la fois au sens étymologique du terme, et au sens qualitatif» et pourquoi «son succès n'est pas le fruit du hasard». #

Christine MACHIELS (coord.), *Former des adultes à l'université*, Louvain-la-Neuve, Presse universitaire de Louvain, 2017, 236 pages.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Quelques mois après la tentative de coup d'État en Turquie, Seda Gürkan, spécialiste des relations entre la Turquie et l'UE, évoquait dans notre numéro de novembre 2016 le renforcement d'un autoritarisme dans le pays chevauchant l'Europe et l'Asie. «L'état d'urgence décrété laisse à l'exécutif un pouvoir sans contrôle et totalement déséquilibré», expliquait-elle. Recep Tayyip Erdogan n'aura plus besoin de cet état d'urgence—qui a pris fin ce 18 juillet—pour contrôler son pays comme il l'entend. Au pouvoir depuis 2003, le président turc a en effet été réélu le 24 juin à la suite d'une élection présidentielle anticipée, avec 52,6% dès le premier tour. Le 9 juillet, il a entamé cinq années de mandat d'«hyperprésidence», néologisme dû au référendum constitutionnel adopté le 16 avril 2017. Cette réforme a transformé le régime parlementaire en régime présidentiel et supprimé le poste de Premier ministre, tous ses pouvoirs étant désormais aux mains du président.

Outre le pouvoir exécutif, Erdogan possède également la mainmise sur le pouvoir législatif: il est le chef de son parti et tous les députés qui en sont issus sont sous son autorité. Quant au pouvoir judiciaire... le président turc nomme six des treize membres du Conseil des juges et procureurs. Juste avant son investiture, la promulgation d'un décret-loi a fait limoger plus de 18.000 fonctionnaires et fermer douze associations, une chaîne de télévision et trois journaux. Depuis le coup d'État, ce sont 160.000 fonctionnaires qui ont été limogés et 50.000 personnes arrêtées... #

Comité de rédaction

• L. BLESIN • C. DALOZE • V. DELVAUX • P. FELTESSE • P. GEORIS
• C. KUNSCH • F. LIGOT • T. MIESSEN • V. ORUBA • P. PALSTERMAN
• C. POLAIN • N. REGUERAS • F. REMAN • M. RUOL • A. MAIA
• A. TRIGALET

Rédacteur en chef Nicolas ROELENS

Journaliste Léopold DARCHEVILLE

Photo Une © CoupdOreille

Site : www.revue-democratie.be

E-mail : democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 - 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir Démocratie

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR

(pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros)

sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

GAVROCHE@MOC.BE

Je ne vais pas vous le cacher, je suis un grand fan de foot. Et donc de la Coupe du monde. Sans naïveté sur les coulisses de ce grand show et bien conscient de la foire au pognon qui se trame ici, j'ai quand même un amour inconsidéré pour les émotions collectives que permet pareil événement. Du pain et des jeux ? Sûrement. L'opium du peuple ? Probablement. Des débordements et des sentiments nationaux exacerbés ? Parfois. Mais à côté de cela, pour ceux que cela passionne (et ils sont nombreux...), c'est beaucoup de joie, de fêtes, de rencontres, de passion... Une bulle d'oxygène dans l'air irrespirable de ce bas monde. Et puis, de toute façon, la réalité reprend vite ses droits. Combien de migrants sont-ils morts en mer pendant cette parenthèse d'un mois ? Quelle sera la nouvelle horreur prononcée par le président Trump ? Où donc le gouvernement fédéral belge va-t-il aller chercher les milliards du déficit budgétaire ? C'est quoi cette fausse dépenalisation de l'IVG que l'on tente de nous vendre ? Voilà autant de bonnes raisons de se mobiliser. De rassembler nos forces collectives. De choisir les meilleurs combats ! Et puis, entendre le commentaire d'un fan, repris par un journaliste radio de la RTBF au lendemain de la fête populaire de fin de Coupe du monde : « Pour une fois que les Belges se réunissent et que c'est n'est pas pour manifester et réclamer quelque chose... » Soupirer. Fort. Très fort. Et partir en vacances pour revenir gonflé à bloc... #